

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUGEPERSE - Jean BEAU - Béatrice COUDOUÉL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Thérèse HERVE (pouvoir à Anne HÉRY - LE PALLEC) - Serge BRAS.

Mesdames Elisa VABOIS et Laura RIMBAULT ont été nommées secrétaires de séance.

2025-03 REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame la Présidente précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil d'Administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 et du compte de gestion.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du CCAS. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Administration de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé pour 2024 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

Vu les dispositions comptables et financières des articles L 1612-12 et L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2025 ;



paraphe



Délibération 2025-03

Accusé de réception en préfecture
078-267800563-20250328-03-25-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Considérant que les résultats 2024 à intégrer au budget primitif 2025 du CCAS sont retracés dans les tableaux ci-après :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice 2024	1 504,11	1 000,19	2 504,30
Résultat reporté 2023	16 652,41	1 740,84	18 393,25
Résultat de clôture 2024	18 156,52	2 741,03	20 897,55

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 ;
- AFFECTE le résultat comme suit :

Affectation anticipée du résultat au BP 2025	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	18 156,52	
Besoin de financement (= R 1068)		
Excédent de fonctionnement (= R 002)		2 741,03

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUGEPERSE - Jean BEAU - Béatrice COUDOUEL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Thérèse HERVE (pouvoir à Anne HÉRY - LE PALLEC) - Serge BRAS.

Mesdames Elisa VABOIS et Laura RIMBAULT ont été nommées secrétaires de séance.

2025-04 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Il est proposé d'adopter les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote de reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	113 515,00	70	Produits de gestion courante	46 258,97
65	Autres charges de gestion courante	8 100,00	74	Dotations, subventions et participations	73 000,00
66	Charges financières	0,00	75	Produits exceptionnels	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		122 615,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		121 258,97
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	1 385,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 385,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		124 000,00	R002	Excédent reporté reprise anticipé	2 741,03
			TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		124 000,00

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10222	FCTVA	395,87
27	Autres immobilisations financières	0,00			
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes réelles d'investissement		395,87
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	040	Opérations d'ordres entre sections	1 385,00
			R001	Excédent reporté	18 156,52
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 541,52
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		19 937,39



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



paraphe




Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2025 du CCAS de Chevreuse en suréquilibre selon l'article L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisant un excédent de la section d'investissement qu'elle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice 2024.

Par conséquent, le budget est présenté comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| - Total des dépenses en fonctionnement et en investissement | 124 000,00 euros |
| - Total des recettes en fonctionnement et en investissement | 143 937,39 euros |

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Laure GRAIRE - Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUGEPERSE - Jean BEAU - Béatrice COUDOUÉL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Caroline FRICKER-CAUSSE (pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Thérèse HERVE (pouvoir à Anne HÉRY - LE PALLEC) - Serge BRAS.

Mesdames Elisa VABOIS et Laura RIMBAULT ont été nommées secrétaires de séance.

2025-05 FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION
DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Par la délibération n°2023-25 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 01 janvier 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil d'administration de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses du personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame la Présidente informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé. La Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de son prochain conseil.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

C.C.A.S. de CHEVREUSE - BUDGET CCAS - BP 2025

IV - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par la Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC,
A Chevreuse, le 24/3/25
La Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC,

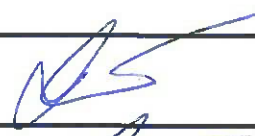
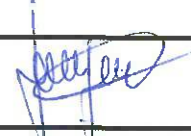


Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTE : Pour : 10
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire .
A Chevreuse, le 24 mars 2025

Date de la convocation : 11 mars 2025

Les membres du Conseil d'administration,

Madame Mikaela DIMITRIU	
Madame Caroline FRICKER-CAUSSE po.	po. 
Madame Laure GRAIRE	
Monsieur Philippe BAY	Abs
Madame Elisabeth FAUGIER	
Monsieur Jean-Marc DUVAL	Abs
Madame Elisabeth AIGUEPERSE	
Monsieur Jean BEAU	
Madame Thérèse HERVÉ	po. 
Monsieur Serge BRAS	Abs
Madame Béatrice COUDOUÉL	
Madame Belinda GODLIMAN	

Certifié exécutoire par la Présidente, Anne HÉRY – LE PALLEC, compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le

A Chevreuse, le

